



Communiqué de presse  
11 avril 2016

---

## Innovation sociale : ENGIE signe un accord social européen ambitieux pour accompagner la mise en œuvre de son projet d'entreprise

### Deux priorités : Renforcer l'excellence professionnelle et développer l'employabilité de ses salariés

Gérard Mestrallet, Président-Directeur Général d'ENGIE, et Isabelle Kocher, Directeur Général Délégué, en charge des Opérations, et les 3 fédérations syndicales européennes IndustriALL, EPSU et FETBB<sup>1</sup> viennent de signer, à l'unanimité, un accord social européen ambitieux afin d'accompagner la transformation et le développement du Groupe. ENGIE a en effet lancé une transformation profonde de ses activités et de son organisation pour atteindre son objectif d'être leader de la transition énergétique dans le monde. Dans un secteur énergétique en plein bouleversement, cet accord donne un cadre clair pour les salariés, avec deux axes principaux : l'anticipation au service des besoins de formation des collaborateurs et l'accompagnement des salariés lors d'évolutions d'organisation.

Le périmètre de cet accord représente une véritable avancée : il permet en effet de couvrir 87 % des salariés du Groupe, et s'applique de manière identique dans chacun des pays européens concernés.

A cette occasion, Gérard Mestrallet a déclaré : « *Le dialogue social est essentiel à la réussite de l'évolution du Groupe. Nous sommes très fiers de signer cet accord avec l'ensemble des fédérations syndicales au niveau européen. Il nous donne les moyens de renforcer l'excellence et le panel de compétences de nos collaborateurs, tout en leur garantissant des conditions de mobilité favorables au sein d'un Groupe présent dans 20 pays européens. C'est l'aboutissement d'une phase très intense d'échanges et de négociation mais aussi, et surtout, le point de départ d'une nouvelle dynamique au cœur de notre Projet d'Entreprise.* »

### Un accent porté sur la formation des salariés

Cet accord prévoit une enveloppe de 100 millions d'euros par an sur 3 ans dédiée à la formation, afin d'atteindre l'objectif de former chaque année 2/3 des salariés de chaque société du Groupe, dans le cadre de plans de formation discutés préalablement avec les partenaires sociaux. Ceci permettra ainsi d'anticiper l'évolution des compétences et des emplois.

---

<sup>1</sup> **IndustriALL**, fédération syndicale européenne, représente 6,9 millions de travailleurs en Europe travaillant principalement dans les secteurs de l'industrie manufacturière, des mines et de l'énergie. **EPSU**, fédération syndicale européenne, représente 8 millions de travailleurs en Europe travaillant principalement dans les services publics, et **FETBB**, fédération syndicale européenne, représente 2 millions de travailleurs en Europe travaillant principalement dans les secteurs du bâtiment, des matériaux de construction, du bois, de l'ameublement et de la sylviculture.



L'accord prévoit aussi la création d'un « Réseau des Ecoles de la Transition Energétique », pour fédérer les nombreuses écoles de métiers des sociétés du Groupe et mutualiser les savoir-faire pour renforcer l'excellence professionnelle des salariés. Une dizaine de centres de formation internes seront ainsi fédérés au sein de ce réseau, créant des passerelles de formation pour accompagner les collaborateurs qui changent de métier.

### **Un engagement fort pour développer la mobilité**

Les mobilités internes seront prioritaires avant tout recrutement externe, et pourront notamment être encouragées par des mesures financières. Les mobilités géographiques et fonctionnelles seront favorisées.

En cas d'évolution des organisations, le Groupe s'engage par ailleurs à mettre en place systématiquement un processus visant à proposer une offre d'emploi au sein du Groupe à chaque salarié concerné.

Cet accord mobilise et associe dirigeants, managers, salariés et partenaires sociaux. Au service du projet d'entreprise, il constitue un atout supplémentaire pour que le Groupe relève les défis technologiques, économiques et sociaux dans un monde de l'énergie en pleine révolution, tout en continuant d'innover et d'exercer ses métiers avec une excellence professionnelle reconnue.

### **À propos d'ENGIE**

*ENGIE inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers (électricité, gaz naturel, services à l'énergie) pour relever les grands enjeux de la transition énergétique vers une économie sobre en carbone : l'accès à une énergie durable, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et l'utilisation raisonnée des ressources. Le Groupe développe des solutions performantes et innovantes pour les particuliers, les villes et les entreprises en s'appuyant notamment sur son expertise dans quatre secteurs clés : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le gaz naturel liquéfié et les technologies numériques. ENGIE compte 154 950 collaborateurs dans le monde pour un chiffre d'affaires en 2015 de 69,9 milliards d'euros. Coté à Paris et Bruxelles (ENGI), le Groupe est représenté dans les principaux indices internationaux : CAC 40, BEL 20, DJ Euro Stoxx 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe, DJSI World, DJSI Europe et Euronext Vigeo (Eurozone 120, Europe 120 et France 20).*

#### **Contact presse :**

Tél. France : +33 (0)1 44 22 24 35

Tél. Belgique : +32 (0)2 510 76 70

Courrier électronique : [engiepress@engie.com](mailto:engiepress@engie.com)

#### **Contact relations investisseurs :**

Tél. : +33 (0)1 44 22 66 29

Courrier électronique : [ir@engie.com](mailto:ir@engie.com)



SIÈGE D'ENGIE

Tour T1 – 1 place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche – 92930 Paris La Défense cedex – France [engie.com](http://engie.com)

Tél. : +33 (0)1 44 22 00 00

ENGIE – SA AU CAPITAL DE 2 435 285 011 EUROS – RCS NANTERRE 542 107 651